
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 7 février 2024 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Économie et rayonnement de la métropole
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE24 0124

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 février 2024, en y retirant le point 30.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE24 0125

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 février 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE24 0126

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 février 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE24 0127

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 169 013,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. (CG22 0405), pour l'ajout d'un module infonuagique (SAAS) de prévision des liquidités et du financement, majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 1 484 384,74 \$ à 1 653 397,99 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1237684006

CE24 0128

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 222 407,07 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services d'exécution de petits travaux généraux dans le cadre du contrat accordé à AV-TECH inc. (CG21 0066), majorant ainsi le montant total du contrat de 630 609,13 \$ à 853 016,20 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1239938002

CE24 0129

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le partage de la volumétrie estimée des besoins de la Ville de Montréal en vue de l'adhésion au regroupement d'achats pour l'entretien et l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA via le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).

Adopté à l'unanimité.

20.003 1235942013

CE24 0130

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, d'une durée approximative de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des bottes et des souliers de sécurité, pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20098 et au tableau de prix reçu;

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
IGO inc.	2	398 096,64 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 59 714,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, d'une durée approximative de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des bottes et des souliers de sécurité, pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20098 et au tableau de prix reçu;

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
Équipement de sécurité Universel inc.	1	3 191 725,55 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 478 758,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Équipement de sécurité Universel inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1239107002

CE24 0131

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Novipro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation d'une solution de copie de sauvegarde pour l'ordinateur central de la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 614 698,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20135;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Novipro inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1239834004

CE24 0132

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fournitures de papeterie pour les avis de la cour municipale de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 492 151,46 \$, taxes incluses, pour une période de 24 mois, de mars 2024 à mars 2026, avec la possibilité d'une option de prolongation de 12 mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20227;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1247104001

CE24 0133

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Teltech Télécommunication inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de câbles de fibres optiques pour le raccordement du bâtiment Atwater et des coffrets Wi-Fi, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 190 310,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 216501;
- 2- d'autoriser une dépense de 19 031,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 19 031,09 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidence;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1248693001

CE24 0134

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré avec Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins d'Espace pour la vie en 2024, pour une somme maximale de 201 206,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1238984004

CE24 0135

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de six mois pour le traitement par compostage ou biométhanisation des résidus organiques mélangés en provenance des territoires de la portion ouest de l'agglomération de Montréal et d'autoriser une dépense additionnelle de 2 505 362,74 \$, taxes incluses, dans le cadre des contrats accordés à GFL Environmental inc. (CG23 0006), majorant ainsi le montant total des contrats de 4 175 604,56 \$ à 6 680 967,30 \$, taxes incluses;

Contrats

Lot 1, 4 800 tonnes (1^{er} avril 2024 au 30 septembre 2024)
Lot 2, 5 100 tonnes (1^{er} avril 2024 au 30 septembre 2024)
Lot 3, 5 400 tonnes (1^{er} avril 2024 au 30 septembre 2024)
Lot 4, 6 600 tonnes (1^{er} avril 2024 au 30 septembre 2024)

Montant (taxes incluses)

549 120,60 \$
583 440,64 \$
617 760,68 \$
755 040,82 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 88 689,84 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix annuel;

<u>Contrats</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Lot 1 (1 ^{er} avril 2024 au 30 septembre 2024)	19 438,87 \$
Lot 2 (1 ^{er} avril 2024 au 30 septembre 2024)	20 653,80 \$
Lot 3 (1 ^{er} avril 2024 au 30 septembre 2024)	21 868,73 \$
Lot 4 (1 ^{er} avril 2024 au 30 septembre 2024)	26 728,44 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1249735002

CE24 0136

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, d'une durée approximative de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, différentes peintures, bases et colorants à peinture, pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20053 et au tableau de prix reçu;

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Peinture MF inc.	1	352 680,97 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 52 902,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée approximative de 36 mois par laquelle PPG Revêtement Architecturaux Canada inc., seul soumissionnaire pour le lot 2, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, différentes peintures, bases et colorants à peinture, pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20053 et au tableau de prix reçu;

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
PPG Revêtement Architecturaux Canada inc.	2	130 204,65 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 19 530,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1239107003

CE24 0137

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme de Montréal, pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2024, pour une somme maximale de 321 897 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 375 539 \$ équivalent aux recettes estimées des camps de jour;
- 3- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1239456001

CE24 0138

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat à Atera Enviro inc., fournisseur unique, pour la fourniture d'électrodes modèles PT-435 pour l'appareil Palintest SA-1100 pour la mesure de la concentration du plomb dans l'eau, pour l'exercice 2024-2025 avec une option de renouvellement pour l'exercice 2025-2026, pour une somme maximale de 310 386,51 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention n° 24 - 00001;
- 2- d'approuver le projet de contrat à cet effet;
- 3- d'autoriser une dépense de 15 519,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1248696001

CE24 0139

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat à Atera Enviro inc., fournisseur unique, pour la fourniture d'électrodes modèles Kemio KEM22MPB pour l'appareil Palintest Heavy Metals pour la mesure de la concentration du plomb dans l'eau, pour l'exercice 2024-2025 avec une option de renouvellement pour l'exercice 2025-2026, pour une somme maximale de 457 520,02 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention n° 24 - 00002;

- 2- d'approuver le projet de contrat à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1248696002

CE24 0140

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 135 158,86 \$, taxes incluses, pour la location à long terme de trois tracteurs utilitaires avec outillage de déneigement, sans opérateur, dans le cadre du contrat accordé à Agrikom inc. (CE22 0032), majorant ainsi le montant total du contrat de 265 017,38 \$ à 400 176,24 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1249624002

CE24 0141

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec la possibilité de deux prolongations de 12 mois, par laquelle Imprime-Emploi, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'impression et de distribution d'avis, de lettres et de cartons aux résidents, pour une somme maximale de 1 282 186,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20245;

Lots	Montant (taxes incluses)
1 – Impression et distribution porte-à-porte des lettres en amont/aval pour la plupart des chantiers	552 034,14 \$
2 – Impression noir et blanc et distribution porte-à-porte des avis de travaux et impression papier entête	662 777 \$
3 – Impression couleur et préparation postale de cartons d'invitation et distribution	67 375,35 \$
TOTAL	1 282 186,49 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Imprime-Emploi;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'expérience citoyenne et des communications, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1249883001

CE24 0142

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Excavations Darche inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout, de conduites d'eau principales et secondaires (reconstruction et réhabilitation), de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage et d'utilités publiques (Énergir) dans les rues Joseph, Dupuis et Régina, dans les arrondissements de Verdun et du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 156 067,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 426620;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 973 410,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 518 679,33 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Excavations Darche inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1237231077

CE24 0143

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La-Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 390 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509902;
- 2- d'autoriser une dépense de 639 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 212 409,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1237231079

CE24 0144

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et de feux de circulation dans les rues Saint-Antoine et Saint-Jacques, de l'avenue Atwater à la rue Guy, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 928 662,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466713;
- 2- d'autoriser une dépense de 439 299,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 711 096,82 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1237231080

CE24 0145

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Demix Construction, Une Division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine et de LaSalle (PCPR et PRCPR 2024), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 607 070,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509802;
- 2- d'autoriser une dépense de 560 707,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 217 877,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction, Une Division de Groupe CRH Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1237231082

CE24 0146

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Mécanique Northerm inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de décarbonation de la chaufferie du Marché Atwater, situé au 138, avenue Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 467 265,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15898;
- 2- d'autoriser une dépense de 70 089,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 53 735,51 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1246810001

CE24 0147

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente cadre avec Parsons inc. pour des services professionnels, pour la conception et la surveillance du maintien de la circulation et gestion des impacts dans le cadre des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 723 480,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2303;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Parsons inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la CSEM à signer ledit projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Parsons inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1230649008

CE24 0148

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Galerie d'art Foreman de l'Université Bishop's établissant les conditions et les modalités relatives à la tenue de l'exposition intitulée « Maryse Goudreau. Dans l'œil du béluga », du 15 juin 2024 au 20 avril 2025, à la Biosphère pour une somme maximale de 33 469,44 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1249433001

CE24 0149

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Anne-Laure Bixquert, agissant sous la raison sociale Enlacés, pour une durée de 14 mois, à compter du 1^{er} décembre 2023, le local 389-A, d'une superficie de 90 pieds carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins d'atelier et de bureau pour un loyer total de 2 054,92 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1245941001

CE24 0150

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Écotone-Espace d'expérimentation, pour une durée de 14 mois, à compter du 1^{er} décembre 2023, le local 154, d'une superficie de 155 pieds carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureau pour un loyer total de 2 281,72 \$, excluant les taxes de vente. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 1 443,05 \$, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1245941002

CE24 0151

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Diffusion Biplan inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, le local 225, d'une superficie de 999 pieds carrés, situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 295 634,98 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1236025021

CE24 0152

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Socotrop SENC, pour une période de trois ans et cinq mois, à compter du 1^{er} janvier 2024, le local 205, d'une superficie de 963 pieds carrés, situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 192 330,09 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1236025019

CE24 0153

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de première modification de bail, afin de modifier le loyer et les conditions du bail intervenu entre la Ville de Montréal et 9319-4322 Québec inc. (CM21 1149), à compter du 1^{er} janvier 2024, pour les locaux C-20, 150 et 175, d'une superficie de 10 077 pieds carrés, situés au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à des fins commerciales, moyennant un loyer total modifié de 2 709 091,51 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention.
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1236025013

CE24 0154

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'intervention de la Ville à l'acte d'hypothèque de Vilavi Québec par laquelle la Ville de Montréal cède son rang hypothécaire en faveur de la Caisse d'économie solidaire Desjardins, prêteur principal de Vilavi Québec relativement à l'immeuble situé au 305-307 et 311 rue Ontario Est, à Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'approuver l'acte hypothécaire de 2^e rang par Vilavi Québec en faveur de la Ville et la mainlevée de l'hypothèque en faveur de la Ville créée aux termes de l'acte hypothécaire publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 26 876 897;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte d'hypothèque entre Vilavi Québec et la Caisse d'économie solidaire Desjardins, à titre d'intervenant, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de 2^e rang pour et au nom de la Ville de Montréal et la mainlevée de l'hypothèque en faveur de la Ville créée aux termes de l'acte hypothécaire publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 26 876 897;
- 5- d'approuver le projet d'Addenda 1 modifiant la convention de contribution financière;
- 6- d'accorder une contribution financière de 159 088 \$ à Vilavi Québec;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1239499007

CE24 0155

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 3 540 250 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour la période du 19 février au 31 décembre 2024, dans le cadre du Plan de la forêt urbaine;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1249843001

CE24 0156

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à AGIR : Action lesbienne, gai, bisexuelle, trans et queer (LGBTQ) avec les immigrants et réfugiés, pour l'année 2024, afin de réaliser pour la période 2024-2025 le projet « Sensibilisation des personnes LGBTQ2+ migrantes ou issues de la diversité à la connaissance de leurs droits dans une perspective anti-oppressive et intersectionnelle » dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal pour l'année 2024-2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1239232002

CE24 0157

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 024 500 \$ à Concertation régionale de Montréal afin de réaliser son projet dans le cadre de la mise en œuvre du volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional - du Fonds régions et ruralité pour l'année 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période d'un an, se terminant le 30 juin 2024;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1248379001

CE24 0158

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 200 000 \$ à Nuit Blanche à Montréal inc. pour soutenir la 21^e édition de la Nuit Blanche à Montréal qui se tiendra le 2 mars 2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1238214003

CE24 0159

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de sécurisation et de réfection de certaines pistes cyclables existantes localisées sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du programme de maintien du réseau cyclable (PMRC) 2024, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1249796001

CE24 0160

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissement, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024 conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1239796005

CE24 0161

Il est

RÉSOLU :

d'appuyer, conditionnellement à l'obtention de la résolution d'appui du conseil d'arrondissement concerné ainsi que l'engagement à conclure une entente de partage afin que les installations soient accessibles à la population, la présentation des projets d'organismes scolaires et à but non lucratif suivants afin que ces derniers puissent être soumis à une demande d'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air (PAFIRSPA) :

1. Implantation d'un terrain de basketball extérieur, la construction de vestiaires à proximité du terrain synthétique ainsi que le remplacement des planchers des deux gymnases du complexe sportif du Collège Bois de Boulogne;

2. Bonification de l'offre de services pour l'utilisation du vélo 4 saisons - Campus MIL de l'Université de Montréal;
3. Modernisation des systèmes CVCA du complexe sportif Currie et rénovation de la piscine Memorial de l'Université McGill;
4. Agrandissement du gymnase du Centre communautaire Petite-Côte;
5. Réparation du grand bassin de la piscine extérieure du Centre récréatif Lachine Ouest;
6. Mise à jour du bassin et rénovation du pavillon des baigneurs de l'Association piscine Dixie;
7. Construction d'une aire de jeux pour enfants, installation de paniers de basketball et réaménagement du gymnase de l'École Al-Houda;
8. Rénovation du gymnase de l'École Yeshiva Gedola Merkaz de Hatorah;
9. Mise à niveau du parc lumineux (passage au LED) des salles sportives de l'Association sportive et communautaire Centre-Sud inc.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1239092002

CE24 0162

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer pour une période d'une année, à titre de membre du comité technique, tel que prévu au règlement RCG 05-002 du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées, M. Francis Bastien, directeur des travaux publics de la Cité de Dorval, en remplacement de monsieur Carl Minville, directeur sortant des travaux publics de la Cité de Dorval.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1236055001

CE24 0163

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement de crédits en provenance du compte de surplus affectés de 350 000 \$ dédié au volet Projets / Programmes de mobilité vers le budget 2024 du Service de l'urbanisme et de la mobilité, à la division Planification des réseaux et programmation des aménagements, afin de financer la réalisation d'un mandat d'étude d'impact et d'avant-projet en vue de l'implantation de mesures d'aménagement évolutives en 2024 dans le Vieux-Montréal dans le cadre de l'implantation progressive d'une zone à priorité piétonne (ZPP);
- 2- d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1230566003

CE24 0164

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement à l'amiable du recours de la Ville de Montréal entrepris en raison des vices de conception et d'exécution du système d'extraction et de traitement des odeurs sur la 75^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle et d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées au Service de l'eau, à signer tous les documents à cet effet pour la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser une dépense de 327 030,16 \$ à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1238961006

CE24 0165

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de l'organisme SAT Société des arts technologiques, enregistrée au numéro 1140728099, dans le cadre de l'événement *Les 24 h du Vinyle* jusqu'à 8 h dans la nuit du 2 au 3 mars 2024;
- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de l'organisme Mtelus, enregistrée au numéro 3375080283, dans le cadre des activités de la « Nuit Blanche à Montréal » jusqu'à 6 h dans la nuit du 2 au 3 mars 2024;
- 3- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de 23 établissements commerciaux de la Société de développement commercial du Quartier Latin dans le cadre des activités de la « Nuit Blanche à Montréal » jusqu'à 6 h dans la nuit du 2 au 3 mars 2024;

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro de permis d'alcool
3 Brasseurs	1658 rue Saint-Denis	1149785199	#100015821-2
Arcade Montréal	2031 rue Saint-Denis	1171647002	#100155390-1
Bar Meltdown Montréal	2035 rue Saint-Denis	1171199285	#9892639
Bistro à Jojo	1627 rue Saint-Denis	1146358271	#100006767-1
Brasserie Artisanale L'Amère À Boire	2049 rue Saint-Denis	1145697844	#100013334-1
Café Gitana	2080 rue Saint-Denis	1165864506	#100150391-1
Café Hookah Lounge	1699 rue Saint-Denis	1162182191	#100105486-1
Frite Alors!	1710 rue Saint-Denis	1165559734	#9937954
L'Abreuvoir	403 rue Ontario E	1165834665	#9202201 (1er étage) et #9339003 (sous-sol)
La Distillerie	300 rue Ontario E	1162863113	#9438243
Le Petit Cuba	404 rue Ontario E	1175185363	#10133595-1
Le Petit Moscou	323 rue Ontario E	1173791345	#100187054-2
Le Psy Bar	2073 rue Saint-Denis	1173214793	#100061697-2
Le Saint-Bock Brasserie Artisanale	1741 rue Saint-Denis	1163719140	#100167536-1
Menthe et Couscous	361 rue Émery	1168217314	#100015821-2
Patrick's Pub Irlandais	1707 rue Saint-Denis	1162182191	#100105486-1

Point Bar	2017 rue Saint-Denis	1168801562	#100191619-1
Point Bar Lounge	1735 rue Saint-Denis	1174043092	#282020
Pub L'Île-Noire	1649 rue Saint-Denis	1144428233	#100181321-1
Randolph Pub Ludique	2041 rue Saint-Denis	1176636497	#100178574-1
Saint-Houblon	1567 rue Saint-Denis	1170239728	#100080580-1
Turbo Haüs	2040 rue Saint-Denis	1173403024	#100079798-1
Red Room	2037 rue Saint-Denis	1179078515	#10221556

- 4- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de 12 établissements commerciaux de la Société de développement commercial du Village dans le cadre des activités de la « Nuit Blanche à Montréal » jusqu'à 6 h dans la nuit du 2 au 3 mars 2024;

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro de permis d'alcool
Stéréo	858 Ste-Catherine Est	1161111910	100143982-1
Bar Le Campus	1111 Ste-Catherine Est	1177636827	100012765-1
Le Date Piano Bar	1218 Ste-Catherine Est	1144219236	100019695-1
Notre-Boeuf-de-Grâce	1302 Ste-Catherine Est	1174437682	100180174-5
Le Protocole bistro-lounge	1310 Ste-Catherine Est	2278908209	10236257-1
Bar l'Aigle Noir	1315 Ste-Catherine Est	1174270216	100065144-1
Complexe Sky	1474-1482 Ste-Catherine Est	1161097812	100174300-1
Restaurant Morelia	1477 Ste-Catherine Est	1174511171	10049593-2
Bar Le Cocktail	1669 Ste-Catherine Est	1170154547	100066894-1
Diamant Rouge	1681 Ste-Catherine Est	1178527819	10047365
Bar Le Stud	1812 Ste-Catherine Est	1146553673	100077834-2
Bar Le Normandie	1295 Atateken	1172490089	100066449-1

- 5- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de 20 établissements commerciaux de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent dans le cadre des activités de la « Nuit Blanche à Montréal » jusqu'à 8 h dans la nuit du 2 au 3 mars 2024;

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro de permis d'alcool
Frite Alors!	3497 St-Laurent	1170213467	100145888
École Privée	3500 St-Laurent	1170606538	1161436663
La Porte	3519 St-Laurent	1177941953	10187385-1
Peopl	3612 St-Laurent	1165278764	100130351-1
Bar Bifteck	3702 St-Laurent	1171220297	586909
3 Minots	3812 St-Laurent	1164252190	9424516
The Wiggle Room	3874 St-Laurent	1169093805	9440686
Café St-Laurent Frappé	3900 St-Laurent	1144102655	100108530-1
Barbossa	3956A St-Laurent	1163301345	9958307
Blue Dog	3958 St-Laurent	1164875743	100047878-1
Resto Bar Chi	3977 St-Laurent	1178714995	10222091-1
Le Majestique	4105 St-Laurent	1169534444	100195081-1
Café Urbanista	4127 St-Laurent	1176890300	100132615-3
Bar Darling	4328 St-Laurent	1170723358	100099275-1
Le Belmont	4483 St-Laurent	1147570320	374769
La Casona/Centre Gallego	4602 St-Laurent	1144018125	100044818-2
La Sala Rossa	4848 St-Laurent	2249494768	100020198-1
Casa Del Popolo	4873 St-Laurent	2249494768	100145763-1
Espace Go	4890 St-Laurent	1141043274	100123026-3
Le Roseline Porte 2	5014 St-Laurent	1174694183	10057968

- 6- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de 14 établissements commerciaux de la Société de développement commercial de la Plaza Saint-Hubert dans le cadre des activités de la « Nuit Blanche à Montréal » jusqu'à 6 h dans la nuit du 2 au 3 mars 2024;

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro de permis d'alcool
Juliette Plaza	6220 Saint-Hubert	1169288165	100170456-2
Montréal Plaza	6230 Saint-Hubert	1169288165	100170456-2
Nestor	6289 Saint-Hubert	1170981592	100036558-5
Tiki Bar	6388 Saint-Hubert	1172163058	100126201-3
Spaghetti Western	6390 Saint-Hubert	1178638681	10225748-1
Théâtre Plaza	6505 Saint-Hubert	1160960523	100100685-2
Ausgang Plaza	6524 Saint-Hubert	1163591986	100204727-2
An Choi Plaza	6553 Saint-Hubert	1176997394	10200956-1
Brouillon	6580a Saint-Hubert	1175914176	10125237-2
Ernest	6596 Saint-Hubert	1170688056	10121574-3
Marci	6600 Saint-Hubert	1178958485	10234542-1
Le Vestiaire	6634 Saint-Hubert	1168396035	100190298-2
La Cale	6839 Saint-Hubert	1173832974	10047308-7
Le Système	7119 Saint-Hubert	1176813765	10162792-2

Adopté à l'unanimité.

40.001 1248994002

CE24 0166

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 38 257 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1248465001

CE24 0167

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 39 000 000 \$ pour le financement des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le président de la Commission des services électriques à signer les documents pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1230025008

CE24 0168

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 51 210 000 \$ afin de financer l'implantation des solutions infonuagiques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1238285002

CE24 0169

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 92 895 000 \$ afin de financer l'implantation des solutions infonuagiques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1238285001

CE24 0170

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter une zone de logement abordable dans l'arrondissement de Ville-Marie, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter une zone de logement abordable dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- de mandater le Service de l'habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1238309001

CE24 0171

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal de la résolution 2023-589, adoptée le 5 décembre 2023 par le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1238986011

Levée de la séance à 10 h 12

70.001

Les résolutions CE24 0124 à CE24 0171 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville